

**Créer de la valeur ajoutée dans les filières
prioritaires du projet pour une sécurité
alimentaire et nutritionnelle durable au Togo**



1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

Au cours de la deuxième décennie du mois d'octobre, les manifestations pluvio-orageuses ont intéressé toutes les régions du pays. Ces pluies enregistrées ont été de faibles à fortes. Les cumuls pluviométriques ont varié de 5,5 mm à Dapaong en deux (02) jours à 104,3 mm en six (06) jours à Guérin Kouka.

L'analyse de la Figure 1 montre que les

zones les plus arrosées se localisent dans les régions de la Kara et Centrale. La région des Savanes a recueilli les faibles quantités de pluie.

Par rapport à la normale 1991-2020, tout le territoire a connu un déficit pluviométrique excepté le Sud-ouest des Plateaux où on a observé une situation excédentaire (Fig. 2).

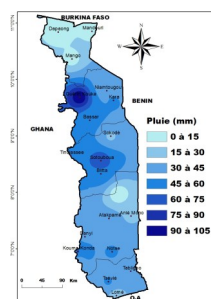


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décennie

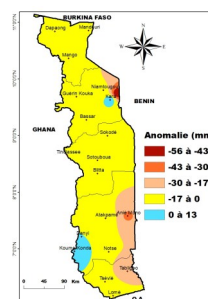


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décennie

Perspectives : La décennie prochaine sera marquée par une période relativement humide dans le Sud et relativement sèche dans le Nord du pays.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

L'ensemble du pays a connu des conditions météorologiques relativement favorables au développement des cultures et aux activités agricoles au cours de cette décennie.

Dans le Nord, on note les opérations généralisées de récolte des cultures comme le maïs, le niébé, le sorgho, le haricot, l'arachide et les ignames dans toutes les préfectures. Le repiquage des plants de tomates et de piments verts se poursuit pour le compte de maraîchage.

Au Sud, les opérations d'entretien (désherbage, l'épandage d'engrais et les traitements phytosanitaires) des parcelles de semis tardifs sont presque à terme.

AVIS ET CONSEILS 1 :

Il est conseillé de :

- ◆ suivre au quotidien les prévisions météorologiques de l'ANAMET (MÉTÉO TOGO) pour la planification des activités ;
- ◆ s'approvisionner en engrais de qualité disponibles dans les magasins de la CAGIA ;
- ◆ se procurer des produits homologués pour les traitements phytosanitaires ;
- ◆ veiller à la gestion rationnelle des ressources en eau pour rendre efficace les aménagements hydro-agricoles ;
- ◆ éviter l'occupation des zones inondables ;
- ◆ suivre les conseils des techniciens agricoles pour l'adoption des bonnes pratiques.

Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire ;
- 84 854,800 tonnes d'engrais disponibles ;
- Moyen de lutte contre les nématodes à galles sur le piment ;
- Repos biologique sur le lac Nangbéto ;
- Mauvaise condition du couvert végétal au Sud.

2. SITUATION HYDROLOGIQUE

Au cours de la deuxième décennie d'octobre, le niveau d'eau moyen par rapport à la période précédente a augmenté dans le bassin du Lac (station de Kpédji). À l'inverse, une baisse a été enregistrée dans les bassins du Mono (station de Kolokopé) et de l'Oti (station de Mango), confère Tableau 1.

L'analyse détaillée (Fig. 3) pour cette période révèle que :

- à Kpédji, un léger pic du niveau d'eau est survenu le jour 5 (15 octobre 2025), avec un niveau d'environ 251 cm.
- à Kolokopé, de légers pics ont été observés les jours 2, 4 et 7 (12, 14 et 17 octobre 2025), atteignant respectivement 333 cm, 335 cm et 375 cm.
- à Mango, le niveau a connu une baisse progressive tout au long de la décennie.

Tableau 1 : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Lac)	195	328	185,1	236,1
KOLOKOPE (Mono)	478	375	355,9	318,6
MANGO (Oti)	888	780	831,6	726,3

Source : DRE, octobre 2025

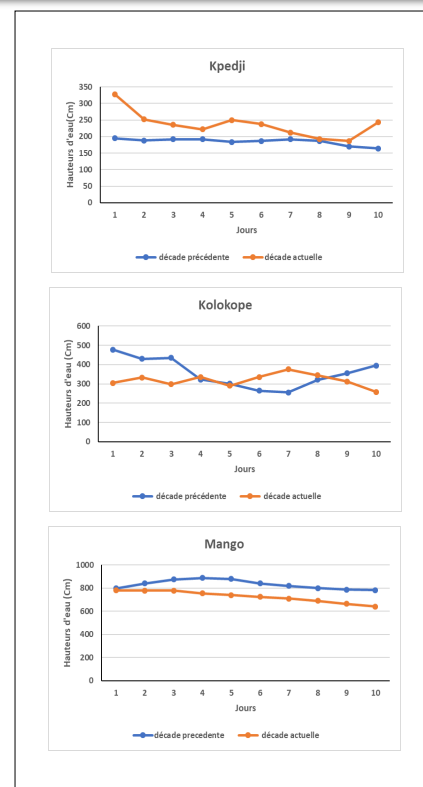


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau dans les bassins

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 PRODUCTION VEGETALE

- Gestion des intrants

Pour la campagne agricole 2025-2026, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du 23 octobre 2025, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **84 854,800 tonnes** dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **30 568,750 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **21 193,700 tonnes** pour la zone bimodale et **9 375,050 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **54 286,050 tonnes** d'UREE 46%N, soit **47 689,900 tonnes** pour la zone bimodale et **6 596,150 tonnes** pour la zone monomodale (Fig. 4).

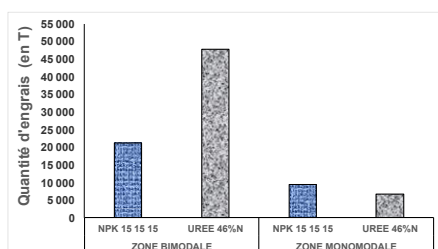


Fig. 4 : Stock d'engrais disponible au 23/10/2025

3.2 PROTECTION DES CULTURES

Lutte contre les nématodes à galles (*Meloidogyne spp.*) : cas du piment

Les nématodes sont de petits vers microscopiques du sol qui attaquent les racines des piments, surtout les nématodes à galles (Fig. 5). Ils provoquent la formation de galles (Fig. 6) et la nécrose des racines, ce qui bloque l'absorption de l'eau et des nutriments, entraînant le dépérissement de la plante.

Moyens de lutttes :

prévention

- * utilisation des plants sains de piment au repiquage et désinfection des outils utilisés;
- * solarisation du sol avant plantation (couvrir le sol humide avec un plastique transparent pendant 4 à 6 semaines) ;
- * renforcement du sol par l'apport du compost ou fumier bien décomposé ;
- * rotation culturale avec des plantes non sensibles (oignon, l'ail) ;
- * installation des plantes répulsives: neem (*Azadirachta indica*), souci (*Tagetes erecta*) ;

traitement

- * En cas d'attaque ou d'infestation, faire usage de nématicides homologués avec précaution.



Fig. 5 : Nématode à galles (vue microscopique)

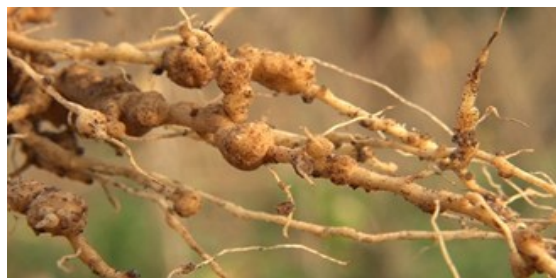


Fig. 6 : Racines de piment présentant des galles causées par les nématodes à galles

Source : DPA/DPV, octobre 2025

3.3 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Dans la perspective de renouvellement du stock halieutique, Le ministre d'Etat, ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance rappelle aux usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté N°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2025, période correspondant au repos biologique des poissons.

L'état océanique prévu pour les 25, 26 et 27 octobre 2025 sera agité. Ainsi, il est rappelé à toute la communauté de la pêche artisanale maritime de respecter les drapeaux d'annonciation des prévisions de l'état océanique avant toute sortie en mer.

3.3 PRODUCTION HALIEUTIQUE (Suite)

Pour rappel, le rouge interdit toute sortie, le jaune la prudence et le vert l'autorisation. Tous les usagers marins de la pêche opérant en mer doivent être prudents et prendre des mesures idoines de sécurité et se munir tous de leurs gilets de sauvetages avant toute sortie en mer conformément à l'arrêté N°0006/2025/MRHART/S G/DPA portant obligation d'embarquement et de port du gilet

de sauvetage à bord des embarcations et navires de pêche dans les eaux sous juridiction togolaise du 10 avril 2025.

Aussi, les pêcheurs du port de pêche sont tenus de déclarer tous les membres d'équipages aussi bien à la sortie qu'au retour de leur campagne de pêche aux gardes côtes présents à quai.

Source : DPH, MRHART octobre 2025



COMMUNIQUE

Le Ministre d'État, ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, porte à la connaissance des usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté n°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA en date du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac seront suspendues du 15 août au 15 novembre 2025, période correspondant à son repos biologique.

Ce repos biologique, institué dans le cadre des mesures de gestion durable, vise à favoriser le renouvellement des ressources halieutiques du lac, en vue d'en assurer la pérennité dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Tout contrevenant à cette disposition s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre d'État invite l'ensemble des acteurs de la pêche concernés au respect strict de cette mesure. Il les remercie pour leur bonne compréhension et leur engagement en faveur de la préservation durable des ressources halieutiques de ce lac.

Fait à Lomé, le **07 AOÛT 2025**
Le Ministre d'État,

Général (2S) Daméahame YARK

4. COUVERT VEGETAL

De l'analyse des données du Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR) de la FAO, il résulte que la situation du couvert végétal au cours de la deuxième décennie d'octobre a été caractérisée par une bonne condition de la végétation dans presque toutes les préfectures de la zone monomodale (Centrale, Kara et Savanes), exception faite dans la vallée de l'Oti où une mauvaise condition de la végétation a été constatée.

Par contre, dans la zone bimodale (Plateaux et Maritime), une mauvaise condition de la végétation a été observée au cours de cette deuxième décennie dans presque toutes les préfectures (Fig. 7a).

Comparé à la même décennie de l'année 2024 (Fig.7b), on constate également une mauvaise condition du couvert végétal dans toutes les préfectures excepté le sud de la préfecture de Tchamba.

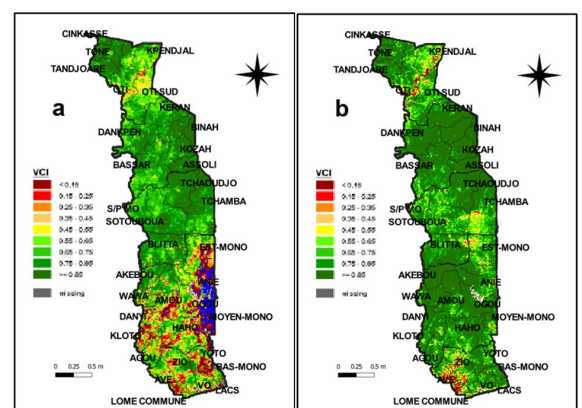


Fig. 7 : Indice de condition de la végétation (VCI) des deuxièmes décades d'octobre 2025 (a) et d'octobre 2024 (b)

Source: SMIAR/ITRA, 2025

Retrouvez-nous sur le
[www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo](http://www.agriculture.gouv.tg/FSRP_Togo)



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »